

Assemblée Générale Dématérialisée de la  
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne  
du 1<sup>er</sup> décembre 2020, en visioconférence  
depuis l'Hôtel Consulaire d'Auxerre

-----  
Mandature 2017-2021

-----  
Délibération n° 2020/04

**Présentation du Budget Rectificatif 2020**

L'an deux mille vingt, le premier décembre, à 9 heures trente, à Auxerre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a tenu une assemblée générale en visioconférence, par consultation électronique, sous la présidence d'Alain PEREZ.

**Membres titulaires ayant voté**

Marie AUBIN, Didier BARJOT, Bénédicte BARRE, Thierry CADEVILLE, Julia CATTIN, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Alain COURTET, Jean-Dominique DAGREGORIO, Laurence DERBECQ, Patrick DESAINT, Emmanuel DUBOIS, Michel FODRIER, Nicolas GARNERONE, Karine GAUFFRENET, Sophie GRCEVIC, Alain LAPLAUD, Stéphanie LOUAULT, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Pascal MINET, Ghislaine MOREAU, Serge NASSELEVITCH, François-Xavier NAULOT, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Florence PICHOL, Sylvie RAMISSE, Stéphane TURPIN.

**Membres titulaires n'ayant pas voté**

Didier CHAPUIS, Christian COLLOMBAT, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT.

- *Nombre de membres titulaires élus de la CCI YONNE : 36*
- *Nombre de membres titulaires en exercice : 32*
- *Nombre de membres titulaires élus ayant participé au vote : 29*
- *Quorum = 17*
- *Majorité absolue : 15*

## 4.1 Présentation du Budget Rectificatif 2020

### Exposé des motifs

#### **Taxe pour frais de chambre (+ 484 k€)**

Suite à la délibération de l'AG CCIR du 26 mars 2020, le prélèvement France Télécom a été supprimé, permettant ainsi d'obtenir une dotation supplémentaire de 43 k€.

En octobre 2020, le Gouvernement a octroyé au niveau national une enveloppe de 100 millions d'euros au réseau des CCI, au regard de son implication pendant le premier confinement. Cette enveloppe est scindée en 2 parties :

- 80 MK€ à répartir directement (Yonne 361K€)
- 20 MK€ à répartir selon des objectifs spécifiques (Yonne 80K€)

#### **Chiffres d'affaires et subvention (-397.4 k€)**

La crise sanitaire enregistrée depuis mars 2020 a fortement remis en cause la stratégie commerciale du réseau des CCI : baisse de chiffre d'affaires dans les services marchands, annulation d'actions subventionnées...

L'impact dans l'Yonne :

- -188 K€ sur la formation, principalement sur l'alternance pour lesquelles certaines sessions prévues n'ouvriront pas, et des rentrées étudiantes revues à la baisse. La formation continue, quant à elle, peine à repartir depuis le 17 mars.
- -107 K€ sur les facturations de l'appui aux entreprises (Covid et absence de deux conseillers experts)
- -85 K€ sur les Hôtels et Pépinières d'entreprises, tous sites confondus, avec une baisse du nombre de nouveaux locataires qui ne compensent pas les départs programmés.

#### **Transfert de charge (+106)**

Les 106K€ représente la prise en charge par l'assurance du remplacement des panneaux « Eternit » sur les trois façades du bâtiment du Village d'entreprises du Sénonais.

#### **Charges de personnel (+81K€)**

Une hausse globale de 81K€ par rapport au BP 2020 s'explique par :

- Les remplacements d'arrêts maladie longue durée sur les Pépinières de l'Auxerrois et de Jovinien,
- Un départ en retraite différé avec paiement des indemnités du Compte Epargne Temps
- Un licenciement pour inaptitude physique remplacé par une nouvelle embauche.
- Le recrutement prévu d'un conseiller Déchets inscrit au BP n'a pas été lancé et neutralise les dépenses citées ci-dessus.

#### **Autres charges d'exploitations (+15.9K€)**

- Les économies engendrées grâce à la COVID 19 (annonces et insertions, frais postaux, travaux exécutés par l'extérieur, frais de déplacement) ne compensent pas les dépenses supplémentaires liées la crise sanitaire (achats de masques, parois, gel hydro alcoolique, distributeurs, poubelles, ...)

Le remplacement des panneaux « Eternit » sur les trois façades du bâtiment du Village d'entreprises du Sénonais viennent aggraver les charges d'exploitation (cf. Transfert des charges)

#### **Investissement (-113K€)**

Une baisse conséquente des investissements est constatée sur :

- La Pépinière de l'Auxerrois : -60K€ suite au choix de l'AMO (Assistant Maître d'Ouvrage) dont l'engagement financier est moins élevé que prévu
- Divers travaux sur l'Hôtel consulaire réduit ou reporté en attendant les arbitrages du devenir du bâtiment.

Les trois indicateurs financiers (résultats comptables, CAF et résultats budgétaires) sont actuellement en amélioration par rapport au BP. Il faut toutefois rester très prudent car les retombées de la COVID 19 sur notre activité 2020 sont encore très difficile à mesurer.

## Délibération

**VU** les articles R.712.15 et A.712.20 du Code du commerce, relatifs à l'adoption du projet de budget rectificatif 2019,

**CONSIDERANT** le montant du budget rectificatif 2020 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, tel que présenté dans le livret joint,

**CONSIDERANT** les explications fournies lors de la présentation du budget à l'Assemblée,

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 29 septembre 2020,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 17 novembre 2020,

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Commissaire aux comptes du 17 novembre 2020,

Après avoir entendu

- la présentation de la Responsable des Finances,
- l'avis du Président de la Commission des Finances,

\*\*\*

**L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 7 décembre 2020 à 17H00,**

**VOTE ET APPROUVE** le budget rectificatif 2020 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté sur la base des principaux indicateurs suivants :

• Taxe pour Frais de Chambre :	2 589 865 €
• Total du compte de résultat :	6 295 000 €
• Résultat comptable :	-268 335 €
• Capacité d'autofinancement :	+ 187 165 €
• Résultat budgétaire :	+ 105 465 €
• Fonds de roulement net en fin d'exercice :	+ 789 421 €

**MANDATE LE PRESIDENT** pour transmettre ce budget rectificatif 2020 à Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux autres autorités concernées.

**Cette délibération est adoptée comme suit : 27 POUR**

**1 CONTRE**

**1 ABSTENTION**

**Le Secrétaire  
Pascal MINET**



**Le Président  
Alain PEREZ**



